

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2004 à 21 HEURES**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mmes Guerrier Ingrid et Bord Ariette, excusées, siège et délibère :

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux de goudronnage voiries suivants pour l'année 2004 :

- Chemin rural de Laboissière	4 171.02 euros
- Chemin rural de Vignénouelle	3 354.59 euros
- Chemin rural de Pech Lagarde	5 918.44 euros

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Debrun a déposé un certificat d'urbanisme pour l'extension de son habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'addition de construction.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que Mr Albérato Patrick souhaiterait louer la chapelle de St Martial comme entrepôt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui louer 100 euros par mois. Il devra fournir une attestation d'assurance en tant que locataire.

Concernant le PADD, il faudra prévoir de déterminer les zones, 3000 m2 par certificat d'urbanisme et priorité à des jeunes de la commune.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Van Melleart indiquant son désaccord de goudronnage du chemin rural de Laboissière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les travaux.

Il demande à l'intéressé un bornage du chemin si celui-ci conteste l'emplacement actuel.

Mr le Maire signale qu'il manque une chaise à la Salle des Fêtes.

Il informe le Conseil Municipal que le permis de construire de Mme Soullignac a été accordé et que celui de Mr Saintaguet a été refusé.

Concernant les modifications du tracé du chemin de la Coudougne, aucune réponse n'a été donnée par Mr Montagnac Alain.

Le Conseil Municipal se propose de lui acheter une bande de terrain de 8 mètres sur 15.

Mr le Maire donne lecture de la facture de réparation de l'horloge qui s'élève à 322.68 euros TTC ainsi que le devis pour la pose d'un paratonnerre pour un coût de 7 505 euros HT.

La société SOGREAH a effectué deux sondages avec un tracto pelle sur la commune en prévision de l'assainissement. Le coût approximatif est de 378 000 euros pour l'assainissement collectif du Bourg.

Une discussion est ouverte concernant la fermeture de la porte du porche de l'église.

Le Conseil Municipal exige que la porte ne soit jamais fermée à clef la nuit lorsque les propriétaires du passage sont absents.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2004 à 20 Heures 45**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal a l'exception de Mme Guerrier Ingrid, excusée, siège et délibère :

Mr le Maire donne lecture des cinq courriers recommandés reçus de Mme et Mr Van Mellaert concernant les travaux voiries du chemin rural de Laboissière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas goudronner le chemin. Un recalibrage des ornières sera effectué.

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de ne pas répondre aux différents courriers de Mr Van Mellaert.

Le Conseil Municipal décide de modifier le programme voirie en effectuant le chemin de la Coudougne suite à modification du tracé, 10 mètres environ du chemin sortie Moulin de Rassigneac.

Mr le maire informe le Conseil Municipal que Mme Passemart Nathalie a demandé un certificat d'urbanisme pour les parcelles B 320, B 321, B 326, B 365, B 367 et B 368, enregistré sous le numéro 4628504KL008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la construction d'une habitation.

Une demande de certificat d'urbanisme a été demandé par Mme Wilmot Christine pour les parcelles E 619, E 670 et E 695, enregistré sous le numéro 4628504KL009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la rénovation et l'aménagement de la maison et des bâtiments situés au Paraire.

Cette réhabilitation permettrait de maintenir le patrimoine bâti.

Un permis de construire a été déposé par Mr Saintaguet Henri pour le bien situé au Moulin de Rassigneac, enregistré sous le numéro 4628504KA005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reconstruction du moulin de Rassigneac.

Ces travaux permettraient de rénover le patrimoine bâti. Ce moulin était encore en activité en 1975 et possède une magnifique retenue d'eau construite en pierre.

La commune a modifié la voirie pour sécurité avec l'accord de la DDE (02.06.03) et de la DDAF (04.05.04).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA ne prend pas en charge la réparation du projecteur cassé en bris de glaces. Suite à cet incident, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de prendre un arrêté interdisant déjouer à la pétanque à moins de 10 mètres des projecteurs au sol de l'éclairage du clocher.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture, en cas de variole dans le département, un plan de vaccination serait instauré.

Le Conseil Municipal décide la commémoration du 11 novembre, ce jour à 11 heures 30.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la chorale de Montcuq viendra chanter à l'église de St Pantaléon le 12 novembre 2004 à 20 heures 30.

Mr le Maire indique que le bornage de terrain avec Mme Astoul Martine a été fait ainsi que celui avec Mr Montagnac Alain (déviation chemin de la Coudougne).

Pour le Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal définit les zones agricoles.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2004 à 20 Heures 30**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mme Bord Ariette excusée, siège et délibère :

Suite à la proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide la réouverture au bull de différents chemins ruraux :

- Vignenouèles-le Paraire
- Pech Long
- Pech Caussen-la Métairie Haute

Les travaux seront effectués par l'entreprise Ausset.

Mr le Maire fait le point sur les travaux voiries.

Il signale que le parapet du pont du Moulin de Bernard a été endommagé.

Mr le Maire donne le compte rendu du rapport provisoire SOGREAH pour l'assainissement du village ainsi que le compte rendu de la réunion sur le Plan de Prévention des Risques (PPR).

Pour l'écluse de Birou, une rencontre a eu lieu avec les délégués du Syndicat d'Assainissement des Cours d'Eau et le maire de St Daunes.

Suite à la demande de la Préfecture, un recensement des décharges sauvages a été fait.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu le panneau « cité fleurie ».

Vu le mauvais état du plafond de la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de faire établir un devis à l'entreprise DEVILLIERS Denis.

Mr le Maire signale que l'assurance de Mr Crayssac Yves a payé le projecteur de l'éclairage de l'église.

Le Conseil Municipal décide l'abattage de saules situé sur le bord du chemin de la Planque, un frêne à Lapeyrière et l'élagage d'arbres dans le village.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du SI VU des écoles.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2004 à 20 HEURES 30**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mme Caballero Carmen et Mr Paraire André, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire donne lecture des différents devis d'assurances communales établis par les Compagnies :

- AXA 1242 euros
- GROUPAMA 1245 euros
- MMA 1290 euros

Après étude des garanties et des clauses, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire le contrat responsabilité civile, assurance du patrimoine et protection juridique auprès de la compagnie AXA.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ramener l'indemnité du Maire et des Adjointes à 80% du montant maximum pour l'année 2005.

Le Conseil Municipal décide la commémoration du 8 mai 2005, ce jour à 11 heures.

Mr le Maire donne le coût de la modification du tracé du chemin rural de la Coudougne et du Colombie avec la D 653 d'un montant de 6875.75 euros HT.

Suite au courrier reçu de la Communauté de Communes du Canton de Montcuq mentionnant qu'il faut nommer un délégué pour les chemins de randonnées, le Conseil Municipal, après concertation, désigne Mme Caballero Carmen.

Mr le Maire donne le compte rendu du devis établi par l'entreprise Devilliers pour la réfection du plafond de la Salle des Fêtes qui s'élève à 3353 euros HT.

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire d'autres propositions afin de pouvoir comparer.

Mr le Maire informe que 62 pigeons ont été tués le 18 et 19 décembre pour régulation.

Pour la réception de la téléphonie mobile, deux nouveaux relais vont être installés au château d'eau de Villesèque et à Combe Plane commune de Carnac Rouffiac.

Un compte rendu de la réunion de l'office du tourisme est faite par Mr le Maire. Suite à un déficit, celui-ci sera comblé par la Communauté de Communes du Canton de Montcuq.

Les délégués donnent le compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes du Canton de Montcuq qui a eu lieu à Fargues.

Suite à la visite d'un délégué du SICTOM, celui-ci a indiqué qu'il y avait des efforts à faire au niveau du tri sélectif.